

9367/13

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 mai 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 mai 2013

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de quatre membres du Royaume-Uni et de trois suppléants du Royaume-Uni du Comité des régions



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 8 mai 2013 (15.05)
(OR. en)**

9367/13

CDR 60

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de quatre membres du Royaume-Uni et de trois suppléants du Royaume-Uni du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de quatre membres du Royaume-Uni et de trois suppléants du Royaume-Uni du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement du Royaume-Uni,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Quatre sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M^{me} Amanda BYRNE, M^{me} Christine CHAPMAN, M^{me} Flo CLUCAS et M. Roger KNOX. Deux sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Peter MOORE et M. Sandy PARK. Un siège de suppléant devient vacant à la suite de la nomination de M^{me} Paula BAKER en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M. Mick ANTONIW, *Member of the National Assembly for Wales*
- M^{me} Paula BAKER, *Councillor, Basingstoke and Deane Council*
- M. Anthony Gerard BUCHANAN, *Councillor, East Renfrewshire Council*
- M^{me} Dee SHARPE, *Councillor, East Riding of Yorkshire;*

et

b) en tant que suppléants:

- M^{me} Barbara GRANT, *Councillor, East Renfrewshire Council*
- M. Stewart GOLTON, *Councillor, Leeds Council*
- M^{me} Margaret LISHMAN, *Councillor, Burnley Council.*

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
